

CHANGEMENT DE PRATIQUES

L'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien du plus grand cimetière de la ville de Genève a impliqué pour le service communal concerné, en l'occurrence le SEVE, de trouver des solutions innovantes mais également d'engager le personnel dans cette démarche et de convaincre le public. Le «zéro phyto» est mis en œuvre au bout du lac. Texte et photo: Etienne Antille - Cour des comptes

Basé sur une évaluation de politique publique menée par la Cour des comptes de Genève (voir encadré), cet article présente les solutions adoptées par le Service des espaces verts de la ville de Genève (SEVE) afin de faire face aux difficultés techniques et organisationnelles engendrées par l'abandon des herbicides dans le cadre de l'entretien du cimetière Saint-Georges à Genève. Lancée par la Ville de Genève en 2015, la politique «zéro-phyto» vise à abolir l'usage des produits phytosanitaires chimiques lors de l'entretien des 330 hectares constitués par les différents espaces verts de la ville. Axée sur l'abandon des insecticides en 2017, puis

des herbicides en 2018, et des fongicides et des engrais chimiques en 2019; cette politique publique vise principalement à lutter contre la pollution des sols, à améliorer la biodiversité en milieu urbain ainsi qu'à réduire l'impact des produits chimiques sur la santé humaine.

Appliquée au cimetière Saint-Georges, la politique «zéro-phyto» engendra une évolution importante des pratiques d'entretien. Anciennement, ce cimetière d'une superficie totale de 21,9 ha présentait un aspect minéral relativement classique constitué d'allées piétonnes en gravier libre dont l'entretien se faisait par ratissage et par désherbage

chimique. La pulvérisation d'un herbicide représentait une solution efficace, simple et rapide afin de contrôler la croissance des adventices dans le gravier et obtenir ainsi un aspect soigné des surfaces traitées.

Désherber 40 fois par an!

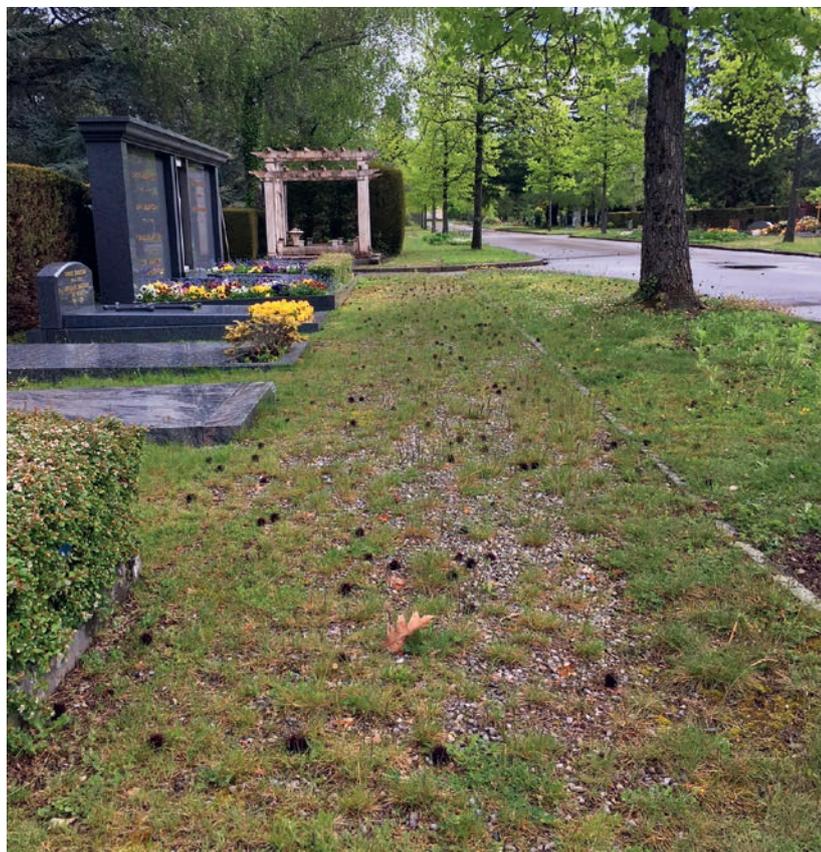
L'abandon d'un outil aussi efficace que les désherbants chimiques fut donc synonyme de nouveaux défis pour l'équipe du SEVE confrontée à des allées en gravier sur lesquelles la moindre mauvaise herbe se remarquait immédiatement. La solution initialement adoptée par les professionnels consista à désherber manuellement les allées du cimetière. De mai à novembre, les jardiniers devaient ainsi continuellement désherber au râblais les allées du cimetière afin de couvrir ses 22 hectares. Cette opération répétitive, peu valorisante et physique était effectuée environ 40 fois par année par cinq à six personnes qui se consacraient à cette tâche selon un tournus défini.

Face à cette importante surcharge de travail, les équipes du SEVE ont cherché des solutions innovantes. Dans un premier temps, différents outils tels que les désherbateurs thermiques alimentés au gaz furent testés avant d'être écartés en raison de leur efficacité moyenne et de leur bilan écologique discutable. Face à ces premiers résultats en demi-teinte et sans augmentation des ressources dédiées à l'entretien de cette surface, il devenait problématique de maintenir l'aspect minéral des allées du cimetière. Le SEVE a donc décidé d'opérer une conversion du site en abandonnant les allées en gravier libre au profit d'allées en gazon stabilisé.

Verdir au lieu de désherber

Cette opération de verdissement a consisté à semer, directement dans le gravier, un mélange de plantes rases, à croissance lente, nécessitant peu d'eau, résistantes au piétinement et adaptées au sol pauvre.

Sur le plan de l'entretien de la surface, de nombreux avantages ont découlé de la conversion du site. Ainsi, les mauvaises herbes se fondent dans le couvert végétal



Le verdissement des allées a consisté à semer directement dans le gravier un mélange de plantes rases à croissance lente, peu exigeantes en eau et résistantes au piétinement.

et se remarquent moins qu'auparavant. De plus, leur croissance est maîtrisée grâce à la tonte régulière de la surface. À cet effet, la technique de la tonte sans ramassage de l'herbe (mulching) a été privilégiée afin d'obtenir un engrais naturel. Le gazon a permis également de stabiliser le gravier et les chemins d'accès aux tombes se dessinent naturellement selon la circulation des usagers. À noter qu'après quelques années, le gazon couvre généralement totalement le gravier. Finalement, les analyses menées par la Cour des comptes permettent de relever que les coûts d'entretien ont pu être divisés par trois par rapport aux coûts standards d'un désherbage manuel.

Si cet exemple tente à démontrer que l'évolution des pratiques d'entretien accompagnée d'une conversion de site est susceptible de répondre aux défis posés par l'abandon des produits phytosanitaires, certaines craintes relatives à la réaction des usagers persistent. Les interviews menées par les équipes de la Cour des comptes avec les usagers du cimetière Saint-Georges relèvent que ces craintes sont infondées et que des mesures de com-

munication simples permettent d'éviter les malentendus qui associeraient les pratiques d'entretien douces à du laisser-aller et à un manque d'entretien.

De nombreux détails sur la conversion du cimetière Saint-Georges, ainsi que sur les

autres mesures prises par les communes urbaines genevoises sont accessibles dans le rapport d'évaluation de la Cour des comptes n°152 d'octobre 2019 relatif aux «mesures volontaires en faveur de la biodiversité».

Cour des comptes de la République et Canton de Genève

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle dans le canton de Genève, assure un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante; elle a également pour tâches l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État. Malgré son nom, la Cour des comptes du canton de Genève n'est pas un tribunal. Elle ne prononce pas de sanctions et ne rend pas de décisions; elle n'a pas pour rôle de résoudre des litiges. Sa mission est de s'assurer du bon emploi des fonds publics et de l'adéquation de lois et règlements aux buts poursuivis. Elle favorise et soutient également les réformes des institutions publiques et des organismes subventionnés sans pour autant vouloir les cogérer. Il s'agit ainsi de développer une culture du conseil et de l'accompagnement, au-delà du contrôle et de l'évaluation. La Cour des comptes vise à améliorer l'action de l'État et à rendre l'administration publique plus efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente. Tous les rapports de la Cour sont librement disponibles sur son site Internet. Les rapports de la Cour des comptes sont rendus publics.

Publicité



Maintenant, la serre se déplace à la porte des pros



Faites vos achats sur: horisberger.net

Découvrez notre production de plantes en pots et le vaste choix de l'étranger, selon les normes de qualité les plus exigeantes.



Recevez vos plantes devant votre porte

Une distribution rapide dans toute la Suisse romande vous garantit une marchandise parfaitement conditionnée, fraîche et impeccable.



Demandez le bureau-moblie chez vous!

Ou passez visiter nos serres: HORISBERGER YVORNE SA Versvey, zone horticole, les Fannes 1 1853 Yvorne



Label suisse de la belle plante vivante